Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Déplacement d'un compteur d'eau

Par csm

Bonjour,

nous avons acheté une parcelle avec une maison ancienne d'un ensemble qui a été acheté par un prometteur pour être revendu à la découpe.

Avant le découpage, le compteur d'eau se trouvait juste après le portail dans la propriété.

Le compteur est aujourd'hui toujours au même endroit, mais hors de la parcelle que nous avons acquise.

A l'emplacement du compteur d'eau, le promoteur a fait aménager une petite zone de parking et un espace destiné à l'avenir à accueillir un local à poubelle et à côté de la route qui desservira le lotissement.

Le compteur est situé dans un regard, dans l'espace du parking et du local à poubelle.

Le prometteur refuse de le déplacer à ses frais pour qu'il soit installé en limite de notre parcelle.

A qui incombent ces travaux ? Si c'est au prometteur comment faire en sorte qu'il réalise les travaux et sur quels textes s'appuyer ?

Merci !

Par isernon

bonjour,

ce déplacement au frais du promoteur était-il mentionné dans votre acte d'achat ?

salutations

Par csm

Bonjour,

non, rien n'était mentionné dans l'acte d'achat...

Par Henriri

Hello !

Csm, pouvez-vous nous dire qui demande le déplacement de ce compteur ?

A+

Par isernon

bonjour,

si rien n'est mentionné dans votre acte d'achat, vous ne pouvez rien exiger du promoteur.

prenez contact avec le service des eaux pour un éventuel déplacment à vos frais.

les services des eaux installent des compteurs communicants qui permettent le relevé à distance.

salutations